



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Octobre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 18 octobre 2022

Etaients présents : Mmes CHABIRAND Fanny, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André et HENRIET Christian (Pouvoir de Mme LEGER Marielle), Maire.

Etaients excusés : Mme LEGER Marielle (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), CHARNOLE David, MOINARD David, VALADE David

Etait absent : Mr HERBRETEAU TOM

Etait secrétaire : Mr AUDOUIT Claude

Votants : 9 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Demande de subvention conciliateurs
- 2 – Bar tabac : Décision sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022
- 3 – CCVSA : Ouverture du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)
- 4 – Centre des Finances Publiques : Effacement surendettement
- 5 – Convivio : Avenant à la convention de restauration au 01/01/2021 révision des tarifs
- 6 – Zone AFR (Aide à la Finalité Régionale)
- 7 – Vendée Habitat : Modification règlement de lotissement suite à vente de logement
- 8 – Sydev : Electricité bâtiments communaux
- 9 – City Parc : Choix de l'entreprise
- 10 – Foyer rural : Choix entreprise local rangement tables...
- 11 – Sycodem : Convention regroupement des bacs
- 12 – Repas des aînés : Validation de l'animation
- 13 – Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr Claude AUDOUIT, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2022

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

1 – Demande de subvention conciliateurs

Mr Le Maire présente la demande de subvention de l'association des conciliateurs qui permet d'apaiser

- Les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, élagages, nuisances)

- Les différends entre propriétaires et locataires
- Les litiges sur les baux ruraux...

Après discussion, il est décidé d'attribuer à l'unanimité la somme de 40 €, spécifiée sur le document transmis.

2 – Bar tabac : Réflexion sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022

Mr Le Maire informe que plusieurs hypothèses sont possibles

- Confirmation du non renouvellement du bail commercial à compter du 1^{er} décembre 2022 donc restitution des locaux vides à cette date. Où peut-on déplacer le bar tabac ?
- Renouvellement du bail entre Mr MICHONNEAU et propriétaire du fonds de commerce (actuellement mairie) pour une durée de 3 ans.

La commission des adjoints propose la prolongation du bail 3-6-9.

Mr GABORIAU demande si Mme GAUTIER est satisfaite de son activité et si renouvellement du bail le montant du loyer reste le même.

Mr HENRIET répond qu'au dernier contact qu'il a eu, Mme GAUTIER semble satisfaite alors qu'elle n'a pas encore eu les accords pour la mise en place du tabac et des jeux de la Française des Jeux, toujours en attente. Il confirme que le propriétaire est conscient qu'il sera nécessaire de réaliser des travaux si la gérante souhaite poursuivre l'activité dans le café.

Mr PHELIPEAU demande si le propriétaire a énoncé les travaux à effectuer éventuellement.

Mr HENRIET informe que cela a effectivement été évoqué oralement.

Après en avoir délibéré, il est décidé la prolongation du bail du 01/12/2022 au 30/11/2025 (8 voix pour et 1 abstention).

3 – CCVSA : Ouverture du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Mr Le Maire informe que la convention principale a été signée et délibérée au Conseil Communautaire du 5 juillet 2022 et doit être complétée par une convention bilatérale entre la CCVSA et la commune.

Le dépôt et l'instruction peuvent être dématérialisés par téléprocédure via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), ce service est en place depuis le début de l'année (lien sur le site de la commune).

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la signature de la convention.

4 – Centre des Finances Publiques : Effacement surendettement

Mr Le Maire informe que le Centre des Finances Publiques demande une délibération du Conseil Municipal pour effacer la dette d'un administré d'un montant de 133 € 75 (cantine garderie) suite à la validation du dossier lors de la commission de surendettement du 7 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'effacement du surendettement d'un montant de 133 € 75 (6 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention). Le maire réitère son désaccord avec une telle procédure qui selon lui ne laisse pas vraiment le choix au conseil considérant que cela devrait être une décision simple de la Trésorerie.

5 – Convivio : Avenant à la convention de restauration au 01/01/2021 révision des tarifs

Mr Le Maire faire part d'un nouveau courrier de CONVIVIO sollicitant une demande de révision des tarifs suite

- Evolution des prix alimentaires et pénuries (+ 17%)
- Evolution du SMIC et impact sur les coûts des personnels (+ 8%)
- Evolution du prix des emballages et des matériels en inox (+ 20% emballage / + 60% bac)
- Evolution des prix des énergies (+ 450 %)
- Evolution du carburant et des coûts de transport (+ 25%)

Lors du conseil municipal du 16 mai dernier, le conseil avait accepté l'augmentation des tarifs des repas à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le nouvel avenant à la convention de restauration à compter du 1^{er} novembre 2022 concernant la révision des tarifs (8 voix pour – 1 abstention).

6 – Zone AFR (Aide à la Finalité Régionale)

Mr Le Maire présente les principales dispositions spécifiques applicables aux différentes catégories d'aides concernant l'entrepreneuriat, notre commune étant incluse dans le zonage adapté par la commission européenne pour la période 2022-2027 (3 communes sur le territoire de la CCVSA sont éligibles). Un document détaillé et un contact sont à disposition au secrétariat de la mairie. Un condensé du document a été mis en ligne sur le Facebook mairie.

7 – Vendée Habitat : Modification règlement de lotissement suite à vente de logement

Vendée Habitat est propriétaire de 3 maisons dans le lotissement au village de La Porte de L'Île et vend le logement situé au 33 rue de Saint Pierre à ses locataires occupants. Cette vente s'inscrit dans le cadre du plan de vente de la Convention d'utilité sociale 2019 – 2024.

Un remaniement cadastral est nécessaire pour détacher la parcelle de la maison vendue, des autres maisons restant propriété de Vendée Habitat.

Or, dans le règlement de lotissement établi en 1982, il est stipulé que « toutes subdivisions, de quelques origines qu'elles soient, sont strictement interdites ».

Le notaire, rédacteur de l'acte indique que la vente ne peut être régularisée en l'état et sollicite une modification du règlement qui serait rédigé ainsi « la subdivision des lots est autorisée ».

Mr THEBAULT évoque que la vente de ce genre de bâtiments est fréquente.

Mme METEAU demande si les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Mr GABORIAU lui précise qu'ils seront à la charge de Vendée Habitat.

Mr AUDOUIT confirme les dires de Mr GABORIAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement de lotissement suite à vente de logement.

8 – Sydev : Electricité bâtiments communaux

Mr Le Maire informe les membres qu'il a été contacté par les services du SyDEV le prévenant de l'augmentation des tarifs électricité pour 2023. Le tarif réglementé sera plus intéressant que le tarif habituel. Il faut savoir toutefois que le tarif réglementé ne peut pas être appliqué pour l'éclairage public et le regroupement scolaire, celui-ci excédent la puissance de 36 kw.

Mr AUDOUIT précise que les leds sont moins chères mais la pose de ces dernières plus chère.

Mr PHELIPEAU s'interroge sur la pertinence de prendre le tarif réglementé pour des bâtiments qui n'ont pas de consommation.

Mr GABORIAU demande s'il sera possible de sortir du tarif réglementé.

Mr HENRIET confirme que le contrat pour le tarif réglementé sera conclu pour une durée de 1 an.

Mr PHELIPEAU demande s'il ne serait pas judicieux de réaliser un audit concernant la consommation électrique, se renseigner afin de savoir qui pourrait le réaliser.

Mr AUDOUIT répète que les radars au regroupement scolaire sont inutiles et consommateurs d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du tarif réglementé (3 voix pour – 6 abstentions).

Mr AUDOUIT s'interroge sur la consommation importante d'énergie au regroupement scolaire.

Mr PHELIPEAU propose d'apporter une caméra thermique et de faire le tour des bâtiments.

Mr AUDOUIT rappelle que la déperdition de la chaleur dans la plupart des cas est due aux ouvertures.

Mr PHELIPEAU informe qu'une institutrice a évoqué lors de sa réunion de rentrée scolaire de laisser les portes ouvertes suite à la COVID y compris cet hiver. Mr HENRIET précise que les consignes du Ministère sont d'aérer toutes les heures.

Mr AUDOUIT propose de faire le nécessaire de suite concernant l'arrêt des radars. Il va contacter un artisan.

9 – City parc

Mr Le Maire explique que 2 sociétés ont présenté un dossier et devis pour la réalisation d'un city parc. La commission se penche sur la société PVC qui a présenté 2 propositions

- City parc sans skate parc 63 800 € 00 HT
- City parc avec skate parc 98 593 € 00 HT

La municipalité pourrait prétendre à un subventionnement à hauteur de 70% à 80 %.

La question d'ailleurs l'emplacement interroge, terrain de football ou parc de la mairie. Ce dernier étant en site classé, Mr Le Maire va rencontrer ce mercredi, l'inspectrice de la DREAL afin d'étudier plusieurs dossiers et déplore ce qu'il considère comme un grand pouvoir de la part de ce genre d'administrations.

Mr GABORIAU s'interroge sur le fait de commencer un autre projet alors que le chantier multicommerce vient de commencer et qu'il s'agit d'un dossier important.

Mr AUDOUIT rejoint Mr GABORIAU et précise que ce dossier a juste été évoqué cet été, peut-être ne pas aller trop vite. Il en a discuté avec des administrés de La Porte de L'Île du fait qu'il y avait des city parcs un peu partout autour de la commune. Est-ce nécessaire d'en réaliser un de plus ? Il faut penser qu'il est nécessaire de terminer les dossiers en cours (multicommerce, foyer rural, rideaux école...)

Mme METEAU et Mr PHELIPEAU pensent qu'il faut prendre le temps de la réflexion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite reporter le projet (5 voix pour le report) et 4 voix pour le lancement du projet maintenant. Le projet est reporté.

10 – Foyer rural : choix entreprise local rangement tables...

Mr AUDOUIT présente les 2 devis réalisés.

Au départ, il avait proposé un rangement grillagé mais au vu des coûts des matériaux cette proposition a été abandonnée et remplacée par un rangement en placo.

Il propose de retenir l'entreprise la moins-disante, la menuiserie PORCHET de OULMES pour un montant de 2 761 € 00 HT. Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

11 – Sycodem : Convention regroupement des bacs

Dossier reporté au prochain conseil.

Mr Le Maire et les adjoints reçoivent la personne gérant le dossier (Sykodem) ce mercredi.

12 – Repas des aînés : validation de l'animation

Mr Le Maire informe que les membres du CCAS ont proposé que le repas des aînés du 26 novembre prochain, soit animé par Bruno LIGONNIERE pour un montant total de 350 €. Le Conseil accepte à l'unanimité, la prestation de Mr Bruno LIGONNIERE le 26 novembre prochain pour un montant de 350 €.

Il informe également que le CCAS propose la formule d'un repas et un panier en alternance 1 an sur 2.

13 - Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Qu'il a été contacté pour la mise en place d'un point de collecte pour l'association en faveur du deuil périnatal (AGAPA et Un Sourire Après Les Larmes) : stylos, surligneurs, correcteurs, marqueurs, non recyclés dans les collectes usuelles.
Mr PHELIPEAU propose que le point de collecte soit le hall de la mairie et organiser des opérations coups de poings à l'école.
MM AUDOUIT et THEBAULT proposent l'emplacement à côté des contenaires à la salle des fêtes. Les agents pourraient fabriquer une boîte en dur. Cette option est retenue. L'école sera informée afin de pouvoir contribuer étant concernée.
- Que l'association Marche ou Court souhaite que le terrain de football soit allumé le mercredi soir de 18h30 à 19h45 pour les entraînements. Demande accordée.
- Que des sapins vont être achetés pour décoration dans la commune. MM AUDOUIT et GABORIAU souhaitent que les agents fassent établir des devis. Mr AUDOUIT précise qu'il sera nécessaire d'acheter des guirlandes et s'engage à suivre le dossier.
- Qu'une proposition par l'Association Vendéenne de lutte contre le cancer marche « Novembre bleu » est envisagée sur le territoire de la commune le 13 novembre prochain. Mr Le Maire informe que

l'association Marche ou Court et le CCAS ont été sollicités pour chapeauter comme pour « La Joséphine » l'évènement (7 voix pour – 2 abstentions).

- Qu'une commission voirie va être réunie
 - Qu'un flash info va inviter les administrés à signaler les fissures sur leur habitation pour transmission à la Préfecture.
 - Que le dossier concernant la demande de sectorisation scolaire (collège Tiraqueau) suit son cours
- Mr GABORIAU informe que les problèmes de transports scolaires pour les collèges et lycées sont récurrents.
- Mr HENRIET souhaite que les usagers du transport scolaire fassent remonter les problèmes à chaque fois afin de faire suivre au responsable de La Région.
- Mr PHELIPEAU fait remarquer que la Région ne met pas de plan d'action en place malgré les remontées.
- Que Mme RAVARD Alexandra a démissionné du Conseil Municipal mais conserve sa place au sein du CCAS. Sa démission a été entérinée par la Préfecture.

21 h 00 Départ de Mme METEAU Delphine

- Que le Conseil Départemental a octroyé une subvention pour le multicommerce à hauteur de 26% du global des travaux, en deça de ce qui avait été espéré suite à la visite de notre conseiller départemental. Une possibilité de DETR 2023 pour les aménagements des abords du multicommerce est envisageable. Le devis des abords est en suspension pour le moment. Une réflexion globale est nécessaire suite aux réalités budgétaires, l'objectif étant de réaliser une place fonctionnelle dans le cadre de ce que permettent les finances.
 - Qu'une nacelle va être louée pour poser les fixations des nouvelles illuminations de Noël. Mr PHELIPEAU fait remarquer qu'il sera nécessaire de faire contrôler les harnais des agents tous les ans.
 - Que le bulletin municipal est en préparation. Les associations peuvent d'ores et déjà contribuer.
- Mr PHELIPEAU propose une démonstration des défibrillateurs lors des vœux de la municipalité sur la plage horaire 10h30-11h qui précédera.
- Mr THEBAULT propose l'organisation d'une séance code route pour les séniors.

Date vœux municipalité 2023 : Dimanche 15 janvier 2023 à 11h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

NDLR : Prochain Conseil Municipal Lundi 21 Novembre 2022 à 19 h 15

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 25 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,
Claude AUDOUIT

Le Maire,
Christian HENRIET

